

Image not found or type unknown



Frais de recommandé AR

Par **Zoomkey**, le **31/05/2021** à **17:15**

Bonjour,

Je renouvelle une question restée jusqu'alors sans réponse. Je souhaitais savoir ce que j'étais en mesure de demander au syndic qui gère la copro de l'immeuble dans lequel je suis propriétaire d'un appart pour justifier les 45€ facturés au titre d'un retard de paiement qui aurait fait l'objet de l'envoi d'un recommandé dont je n'ai aucune trace. Il faut par ailleurs indiquer que nous sommes propriétaires de cet appartement depuis 1984 (mes parents puis moi depuis leurs décès) et que c'est le premier retard de paiement dont nous faisons l'objet

Ont-ils le droit de facturer ces frais même en l'absence de recommandé AR ?

Merci d'avance

xxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **31/05/2021** à **17:47**

bonjour,

voir le lien ci-dessous relatif au recouvrement des charges de copropriété impayées.

le syndic doit avoir les preuves de son envoi en recommandé que vous pouvez lui réclamer.

je suppose que vous n'avez pas changé d'adresse.

salutations.

Par **Zoomkey**, le **09/06/2021** à **19:57**

Bonsoir,

Merci pour cette réponse qui me conforte dans mon idée initiale.

En revanche vous faites allusion à un lien que je n'ai pas retrouvé dans votre réponse.

Merci d'avance

Thierry

Par **youris**, le **09/06/2021** à **20:09**

voir ce lien :

[recouvrement charges impayées](#)